

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 novembre 2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

CORBILLON Christine, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 13 novembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 25 novembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1911-05 | Adhésion GIP Okantis – Tiers archivage

Madame Emilie BOYER, Adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du 8 avril 2009 d'OKANTIS modifiée par les avenants 1, 2, 3 et 4 du 8 décembre 2020, 5 du 16 mars 2021 et 6 du 7 décembre 2021,

Vu la Commission ressources du 12 novembre 2024,

Considérant le non-renouvellement de l'agrément de notre prestataire API et la proposition faite par le GIP OKANTIS,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'adhésion de la ville des Ponts de Cé au GIP OKANTIS pour le service de tiers archivage électronique et accepte la convention constitutive du GIP OKANTIS,
- Désigne Madame Emilie BOYER comme représentante de la ville à l'Assemblée générale
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette adhésion, y compris le contrat de service et tout autre document requis.

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	28	TOTAL	28
<u>Délibération adoptée à la majorité</u>			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

